



Instructions des dossiers de prises en charges d'**aide sociale et d'obligation alimentaire**.
L'aide sociale départementale est une aide, sous certaines conditions, à destination des personnes âgées ou en situation de handicap qui n'ont pas les ressources suffisantes pour le règlement de leurs frais (hébergement en établissement, aide-ménagère, frais de repas).



ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALIVILLES & CO
REF. 111
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

Pour les personnes âgées de + de 65 ans - Atout Seniors
> 8 impasse du Manège
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon-les-Bains
atout-seniors@ville-thonon.fr
04 50 71 18 56

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Pour les personnes en situation de handicap - CCAS
> 2 place de l'Hôtel de Ville
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains
ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
Par téléphone : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Maj 03/26 - graphisme atelierpoivre - Ne pas jeter sur la voie publique

Thonon
LES BAINS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Aides Sociales



ville-thonon.fr





Qui peut effectuer cette démarche ?

Cette aide est accessible aux **seniors de plus de 65 ans ou à toute personne non retraitée en situation de handicap** ayant son domicile de secours (domicile où la personne vivait avant d'être placée en établissement) sur Thonon-les Bains.



Quand effectuer cette démarche ?

- ▶ **Toute l'année**



Quels sont les **délais** ?

- ▶ Délai réglementaire de **2 mois**



Comment effectuer cette démarche ?

- ▶ En complétant le formulaire
 - **Dossier Aide Sociale**
 - **Dossier Obligation Alimentaire**
- ▶ **Sur rendez vous, à l'accueil du service** concerné, aux horaires d'ouverture



Quels sont les **documents** à fournir ?

- ▶ **Les justificatifs de la situation administrative et financière** de la personne selon l'aide demandée



A quel **tarif** ?

- ▶ Cette démarche est **gratuite**

